

**ECOLE PRIMAIRE DE MERY**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE EXTRAORDINAIRE**  
**Mardi 7 novembre 2017**

Etaient présents :

**Mairie** : Monsieur BOUVIER (Maire de Méry) - Mme GLOUANNEC (Adjointe aux affaires scolaires)

**Monsieur RONCHAIL** – Inspecteur de l'Education Nationale - (excusé)

**Enseignants** : Madame SCHERA, Monsieur FERRARIS, Madame FERRARI, Madame LUCAS, Madame CHINAL, Madame MONNET (excusée), Madame BRIANDET, Madame MEUNIER, Madame COLLEE.

**DDEN** : Madame LAVOREL (excusée)

**Parents élus** : Madame ROSSATO, Madame ROUGE, Madame COTTAREL, Madame DUPRAZ, Madame CAMBY, Monsieur VIEIRA, Monsieur CHAMBARD, Monsieur RIOUAL, Madame NIAU, Monsieur de BETTIGNIES

**1/ Résultats des élections des représentants de parents – Présentation des nouveaux parents délégués**

Les élections ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2017. Taux de participation pour cette année 2017 : 41,16 %  
En 2016 : 46,10 %  
En 2015 : 41,27 %

Rappel : les parents élus restent représentants de parents jusqu'aux nouvelles élections qui auront lieu en octobre 2018. Ils sont toujours représentants après les grandes vacances et leurs coordonnées sont donc affichées pour que les parents puissent les contacter, même en début d'année. Ils assurent aussi la continuité avec les nouveaux parents qui souhaitent se présenter pour les élections.

A noter, pour cette année 2017, sur 9 parents représentants pour l'année 2016-2017, 7 parents ont fait le choix d'être de nouveaux parents délégués.

Seuls 3 parents sont nouveaux sur cette liste : madame Grenier, Monsieur Chambard, Monsieur de Bettignies, tous parents d'enfants de Petite Section.

Les élections des parents sont soumises à une organisation précise avec un calendrier à respecter : le premier conseil d'école doit se tenir dans les 15 jours qui suivent les élections, soit pour cette année 2017, entre le 3 novembre et le 8 novembre. De plus, les convocations-invitations et ordre du jour de ce premier conseil doivent être envoyés au moins 8 jours avant la tenue de ce premier conseil.

Les parents de l'école de Méry ont été informés par un mot dans le cahier de liaison qu'ils pouvaient contacter les parents délégués, le vendredi 13 octobre (listes avec coordonnées des parents sur les panneaux d'affichage). Ils pouvaient prendre contact avec eux jusqu'au mercredi 18 octobre.

## **2/ Validation – Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école ordinaire (8 juin 2017)**

Rappel de ce procès verbal : le bilan des projets menés dans l'école avec notamment le financement de ces projets et la part active de l'APEEM – les effectifs en cette fin d'année et la perspective d'une ouverture de classe – la construction de la nouvelle école – la cantine et la qualité des repas.

Le procès verbal du dernier conseil d'école est validé à l'unanimité.

## **3/ Présentation du règlement d'école et vote de ce règlement.**

Le règlement intérieur de l'école doit être présenté et soumis au vote lors de chaque premier conseil d'école. Il a été donné à toutes les nouvelles familles lors de l'inscription.

Ce règlement est affiché dans les 2 écoles.

Une modification des horaires de l'école doit être apportée cette année dans le règlement : lors d'un conseil d'école extraordinaire en date du 29 juin, il a été voté, à l'unanimité, le retour à la semaine de 4 jours.

### **Les nouveaux horaires de l'école sont donc :**

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30

Il n'y a plus classe le mercredi matin ; le mardi et le vendredi, les enfants finissent à 16h30.

Le règlement de l'école de Méry avec les nouveaux horaires est adopté à l'unanimité.

## **4/ Plan Particulier de Mise en Sécurité**

Depuis le mois de novembre 2015 (attentats de Paris), les écoles ont du modifier les PPMS pour inclure un nouveau risque commun à toutes les écoles : le risque d'intrusion ou risque attentat.

3 exercices obligatoires doivent être organisés pour l'année scolaire 2017-2018 : 2 exercices « intrusion - attentat » et un exercice « risque séisme ».

Le premier exercice « intrusion - attentat » va donc être organisé pendant cette période (novembre – décembre) dans chacun des 2 bâtiments de l'école : école maternelle et école élémentaire.

En maternelle, à un signal précis, les enfants seront emmenés dans la salle de motricité et resteront confinés pendant une vingtaine de minutes, dans le silence, les portes fermées.

En élémentaire, à un signal précis, les enfants se dirigeront le plus rapidement possible dans la salle polyvalente (la salle la plus proche de la cour de récréation) et resteront confinés, loin des fenêtres, pendant une 1/2 heure, dans le silence total.

**Ces deux exercices sont préparés et expliqués en classe par l'équipe enseignante.**

A noter : en plus de ces 3 exercices du PPMS, 3 exercices incendie sont obligatoires dans chacun des bâtiments. Ce premier exercice a eu lieu le lundi 16 octobre (début après midi) en élémentaire, le vendredi 20 octobre (matin) en maternelle.

## **5/ Organisation de l'école**

**a) Répartition des élèves pour cette année** : il y a eu deux répartitions en élémentaire : une première répartition pour le lundi 4 septembre avec 4 classes (bien chargées) et une nouvelle répartition le jeudi 6 septembre suite à l'ouverture de la huitième classe.

Les critères pour la répartition des élèves sont divers :

- faire 7 ou 8 classes avec 194 élèves,
- organiser des classes souvent à double niveau qui fonctionnent pour le bien être des enfants,
- le critère de l'âge (enfants de début d'année ou de fin d'année) ne peut être retenu chaque année car ces enfants seraient toujours séparés du groupe,
- séparer un groupe classe qui peut être difficile (groupe CE2 il y a 2 ans) – classe de PS de l'année dernière.

De nombreuses organisations d'école peuvent être proposées.

Ne pas oublier que ces organisations de classes sont faites dans l'intérêt de nos enfants.

### **b) Goûter en maternelle**

Les enseignantes Madame Meunier (PS-MS) et Madame Ferrari (PS-GS) ont mis en place ce temps de goûter pour :

- éviter que les goûters soient trop proches du déjeuner,
- apporter de la diversité,
- éviter les conflits et les disputes liés aux jalousies.

Cette collation est prise à 9h juste avant de commencer la classe.

### **c) Confidentialité des informations affichées sur les portes des classes de maternelle**

Il s'agit des listes de cantine sur lesquelles peuvent figurer des remarques concernant les allergies des enfants. Ces listes ne doivent pas être affichées mais gardées dans la classe par les enseignantes. Dès jeudi 9 novembre, les mentions personnelles seront découpées pour qu'elles n'apparaissent plus à la vue de tous.

### **d) Gestion des disputes entre enfants**

Lorsque ce sujet fut abordé le corps enseignant fut surpris. Un parent délégué précise que cette question a été soulevée l'année dernière.

En effet, les disputes lorsqu'elles sont connues ou vues sont gérées par l'équipe enseignante.

#### **e) Mise en place d'un système d'information pour les parents par SMS en cas d'absence d'un enseignant**

C'est un système difficile à organiser pour un enseignant qui a plus d'une vingtaine d'enfants dans sa classe et donc autant de parents à contacter.

En cas d'absence d'un enseignant, les parents sont informés par une affiche à l'entrée de l'école qui précise si l'enseignante est remplacée ou non. Les enfants peuvent éventuellement être répartis dans d'autres classes.

#### **f) Informatisation des fiches d'urgence**

Les parents font remarquer que ce document doit être rempli chaque année.  
Une mise à jour des informations personnelles concernant l'enfant est **obligatoire**.

C'est pourquoi ce document est distribué en début de chaque année et permet aux enseignants d'avoir des renseignements mis à jour, notamment les numéros de téléphone indispensables pour contacter rapidement.

La mairie précise que des documents similaires sont également demandés aux familles à chaque début d'année.

#### **g) WI FI dans l'école : mail de monsieur Weber**

Un rappel concernant l'utilisation d'internet dans l'école est fait et explique pourquoi le WI FI ne peut être arrêté dans la journée :

- dans le cadre de la gestion de l'école (correspondance avec l'Inspection) toute la journée et particulièrement le mardi (journée de décharge),
- la gestion de la garderie et la cantine (utilisation des tablettes),
- pour les enseignants et leur préparation (recherche),
- dans la classe, lors de moments d'apprentissage qui peuvent s'effectuer à des horaires différents suivant les classes.

#### **h) Ouverture et organisation de la nouvelle classe CP-CE1**

L'ensemble des personnes présentes exprime une grande satisfaction avec cette ouverture de la huitième classe qui permet d'alléger les effectifs en élémentaire (mais pas en maternelle).

Il y a **d'excellentes conditions de travail particulièrement pour les 2 classes avec CP** (c'est un choix de l'équipe pédagogique d'alléger ces deux classes pour faciliter l'entrée dans les apprentissages de lecture, de numération).

Il y a également **de bonnes conditions matérielles de travail** : le classe est dans l'école et non pas à l'extérieur de l'école (préfabriqué) – les deux classes de CP sont à côté, ce qui favorise les nombreux échanges....

Tout le matériel (manuels, fichiers, cahiers) – mobilier a été prévu pour une entrée dans les apprentissages rapides et efficaces (Il est précisé que le jeudi 7 septembre, la nouvelle répartition des élèves entre les 5 classes était prête et que cette nouvelle classe de CP-CE1 était opérationnelle grâce à la présence d'une remplaçante en attendant la nomination de madame Lucas.

Des aménagements ont été faits pour finaliser l'installation de cette classe : il restait 3 postes informatiques, le serveur SLIS et la live box qui ont été enlevés de cette classe.

Concernant la chaleur de cette classe, les enseignants tiennent à préciser qu'il fait chaud dans toutes les classes de l'école. Des aménagements ont été faits (volets) en ce début d'année pour cette classe de CP-CE1.

### **i) Cantine et garderie**

Un nouveau système de repas a été mis en place cette année avec la société Sodexo. C'est un système de repas en « liaison froide ».

La mairie a constaté quelques petits soucis sur la température des repas, en ce début d'année. La directrice de Sodexo a été prévenue et les choses se sont réajustées rapidement. Ce nouveau fonctionnement a permis de gagner en qualité.

Le service de cantine gère entre 80 et 100 repas par jour.

Monsieur Bouvier tient à préciser que les parents qui le souhaitent, peuvent s'inscrire une fois à la cantine pour manger et apprécier le repas. Il faut prévenir à l'avance et une date pourra être fixée.

Madame Glouannec rappelle qu'il est important de s'inscrire à la cantine ou à la garderie la veille (nouveau système depuis cette année).

Ce nouveau système permet notamment de prévoir à l'avance un renfort du personnel en cas de dépassement de certains seuils afin de mieux encadrer le service de garderie ou de cantine.

Pour la cantine et la garderie, un cahier de suivi est mis en place. Au bout de 3 avertissements, les parents de l'enfant concerné sont contactés.

La Présidente  
Pascale SCHERA

Le secrétaire de séance  
Mr Chambard